

Trois familles d'enfants victimes de saturnisme obtiennent une indemnisation de la justice

POUR la première fois, la justice vient de dédommager des familles touchées par le saturnisme – cette intoxication au plomb souvent liée à des conditions de logement dégradées. La commission d'indemnisation des victimes d'infraction (CIVI) du tribunal de grande instance de Paris a fixé, jeudi 6 juillet, le montant des sommes à verser à trois ménages en réparation du préjudice subi par l'un de leurs enfants.

Mama J., Singou D., Moussa T. et leurs parents devraient respectivement toucher 60 400 euros, 30 000 euros et 10 800 euros, à moins que le fonds de garantie chargé du paiement des indemnités ne fasse appel.

Pendant des années, les familles concernées avaient occupé des appartements en très mauvais état à Paris, faute d'obtenir

une suite favorable à leur demande de HLM. Résultat : trois enfants s'intoxiquèrent en absorbant des particules libérées par de vieilles peintures au plomb ; l'un d'eux encaissa même une dose six fois supérieure au seuil à partir duquel un signalement doit être effectué auprès des services déconcentrés de l'État.

En 2004, les trois familles furent finalement relogées mais elles saisirent néanmoins la CIVI qui ordonna des expertises médicales. Celles-ci conclurent à des pertes de quotient intellectuel « *potentiellement* » imputables à la contamination par le plomb.

L'un des trois enfants a dû être scolarisé dans un établissement adapté aux écoliers qui rencontrent des difficultés d'apprentissage.

La décision de la CIVI, présidée par Marie-Odile Bertella-Gefroy, est la suite logique d'un arrêt de la cour d'appel de Paris, rendu en octobre 2004, qui avait reconnu le droit à indemnisation pour d'autres familles elles aussi victimes du saturnisme (*Le Monde* du 1^{er} novembre 2004).

Celles-ci avaient été exposées « *à un risque immédiat de blessures, [propre] à entraîner une infirmité permanente* », aux yeux de la cour.

Indépendamment des trois ménages qui ont obtenu des compensations financières, vingt-sept autres, concernés par des faits similaires, ont adressé des demandes d'indemnisation à la CIVI de Paris depuis 2001 et attendent que la justice statue sur leur sort. ■

BERTRAND BISSUEL